

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00076**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25/03/2024**

Politique	Aménager une ville durable	Dossier n°	CM-002272
Commission	<b>Aménagement - Urbanisme - Commerce</b>		
Direction en charge	Foncier		
Objet	Saint Roch - 4 rue Cizeron - Annulation partielle de la délibération 2022.325 - Acquisition de deux garages auprès de Mme Sabot - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES

**Secrétaire de séance**

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le développement durable, un des trois piliers de la politique municipale, doit permettre à la Ville d'être toujours plus attractive, tout en veillant à la protection de l'environnement afin de contribuer à la préservation de notre planète sans obérer le développement économique et social nécessaire aux générations futures. La Ville de Saint-Étienne, qui connaît une progression remarquable de son nombre d'habitants, va continuer à développer une politique d'habitat diversifié afin que chacun puisse trouver un logement adapté à sa situation, en limitant son impact environnemental par des actions moins énergivores conformément à son ambition affichée d'être une ville inclusive et durable.

La Ville de Saint-Étienne a engagé la transformation de l'îlot de la salle Jeanne d'Arc. Dans la perspective d'aérer et de requalifier le cœur de cet îlot, qui est particulièrement dégradé, la Ville s'est portée acquéreur de huit garages dans une copropriété en comptant onze.

### ■ Motivation et opportunité

Mme Sabot, propriétaire de deux garages à démolir, avait donné son accord pour procéder à un échange et recevoir deux garages conservés.

Cet échange avait été approuvé dans la délibération n° 2022.325 avec d'autres accords concernant d'autres propriétaires. Pour des raisons personnelles, Mme Sabot souhaite finalement vendre ses deux garages. Il est donc nécessaire de rapporter partiellement la délibération de 2022 et de valider le projet d'acquisition de ces deux garages.

Il restera ensuite à annuler l'état de division des lots afin de sortir du régime de la copropriété, ce qui fera l'objet d'une délibération ultérieure, et à accompagner les propriétaires du cœur d'îlot afin qu'ils s'organisent et mettent en place un accès sécurisé.

### ■ Contenu

Il est proposé de renoncer à l'échange avec Mme Sabot tel qu'il avait été approuvé dans la délibération n° 2022.325.

En lieu et place, il est proposé d'acquérir auprès de cette propriétaire deux garages (lots n°2 et 6 contigus à la salle Jeanne d'Arc) sis sur la parcelle ER178 au prix de 24.000 €.

### ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

### ■ Point financier

#### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)	24.000 €			
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>24.000 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>24.000 €</b>		<b>00.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

### ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- rapporter partiellement la délibération n° 2022.325 pour l'échange de garages avec Mme Sabot,
- approuver l'acquisition de deux garages décrits ci-dessus tels que précisée dans la promesse jointe,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître Denieuil notaire à Saint-Étienne,

– imputer la dépense et la recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses	2024	21	2118	2001P69076			
Recettes							

## ■ Décision

### Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE